



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°D20220913_11

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION À TEMPS COMPLET

Date du Conseil Municipal : **13 septembre 2022**
 Date de convocation : 6 septembre 2022

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	59
<u>Nombre de présents :</u>	34
<u>Nombre de représentés par pouvoir :</u>	9
Nombre de votants :	43
<u>Nombre d'absents :</u>	16

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BALMES Marie-Rose, BEAUVOIS Sophie, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BLERIOT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LEMONNIER Estelle, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Corinne CARPENTIER), CLUZEAU Sébastien (à Françoise PREYRE), DRAPPIER Michèle (à Jean-Louis MADELON), FAUCHE Gérard (à Jean-Jacques PREVOST), HUET Véronique (à Sylvie VIAL), LEFEBVRE Pascal (à Christelle LAINÉ), PENAUX Mélanie (à Mathieu VANDOOREN), PEREIRA Héloïse (à Christelle MONNIER), SAMAIN Viviane (à Denis LOISEAU).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BAERT Olivier, BURDET Blandine, COURTOUX Thomas, DESNOS François, FISCHER Jessica, GOULLEY Martine, GOUPIL Aurore, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François.

Secrétaire de séance : MULOT Marie-France.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'avis favorable émis par le Comité Technique de la Commune Nouvelle en date du 8 septembre 2022 ;

Considérant :

- Qu'un agent contractuel à temps complet occupe la fonction de Directrice adjointe du centre de loisirs et de référente de l'espace ados depuis le 1^{er} septembre 2021 ;
- Que cet agent donne entière satisfaction ;
- Que ce poste est identifié comme un emploi permanent dans la collectivité ;
- Qu'il est proposé de créer un poste d'adjoint territorial d'animation afin de pouvoir stagiairiser l'agent au 1^{er} octobre 2022 ;
- Que la dépense correspondante est déjà inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2022 ;

Décide : à l'unanimité (43 voix pour - 0 contre - 0 abstention) :

- De créer un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 13 septembre 2022 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce afférente à cette délibération ;
- De transmettre la présente délibération au Centre de Gestion de l'Eure.

Pour extrait certifié exact,
 Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.